

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 09/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **huit du mois de mars**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/02/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, LORENZO Manuel, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel.

PROCURATIONS : TOUAT Jean-Claude à CHEMIN Alexandra, BURBAN-BORIE Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise.

ABSENTS : BOUSSARIE Myriam, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, LAGARDE Lionel.

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMAIN Thomas

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Procurations : 2

Votants : 11

OBJET : Délibération travail collaboratif pour entretien des portions de CR usitées et dégradées

Monsieur le Maire expose que les services de la Mairie sont régulièrement interpellés pour la dégradation de certaines portions de chemins ruraux,

Il rappelle que le code rural précise clairement que l'entretien des chemins ruraux (assiette privée de la commune mise à disposition de l'usage public) reste à la charge des riverains, qu'il est aussi possible de déléguer par conventionnement l'entretien de ces emprises à des associations d'usagers volontaires.

Après débat et conforté par des constatations croisées, en cette sortie d'hiver particulièrement pluvieux, il semble utile de proposer à minima une collaboration avec les sociétés de chasse ainsi que les exploitants agricoles pour entamer un programme de remise en état avec priorisation des portions les plus dégradées.

Il est adopté l'idée d'adresser dans un premier temps un courrier aux Présidents des sociétés de chasse œuvrant sur le territoire communal ; ainsi qu'aux exploitants agricoles Milhacois

Pour les convier à un temps d'échange sur la question,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Les principes actés à l'unanimité par le conseil municipal sont :

- Que la commune propose la mise à disposition de matériaux pour une remise en profil des portions (identifiées assiette privée de la commune) qui peuvent l'être de manière efficace, que cette mise en œuvre soignée puisse être assurée par les usagers identifiés et intervenants volontaires, que ceux-ci s'organisent aussi pour des reprofilages plus ordinaires sur les portions pouvant être mises en état sans apport.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour atteindre l'objectif d'un travail collaboratif avec toutes associations ou usagers se déclarants volontaires.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*